

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 384**

présenté par
Mme Bregeon

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 4, supprimer les mots :

« ses motifs ainsi que ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , et engage sans délai la procédure de mise en compatibilité ».

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porte des allègements et simplifications d’ordre rédactionnel.